

LES PARCS À CONTENEURS

Pour aider les communes à enrayer les dépôts sauvages de déchets et favoriser le recyclage, la Région wallonne encourage et soutient (à hauteur de 85%) l'installation de parcs à conteneurs. Il y a actuellement plus de 210 parcs à conteneurs en fonction en Région wallonne. Il s'agit de sites aménagés, clôturés et surveillés, accessibles aux particuliers et destinés à accueillir certains déchets.

En 2006, près de 860.000 tonnes de déchets ont été collectées par le biais des parcs à conteneurs, ce qui représente environ 580kg/an/ménage. En 1995, c'étaient 200.000 tonnes de déchets qui étaient récoltées par ce moyen.

UN SITE AMÉNAGÉ

Plusieurs conteneurs adaptés à la nature des divers déchets, sont installés en contrebas d'un quai accessible aux véhicules. Le citoyen peut ainsi facilement transférer ses déchets du coffre de sa voiture au conteneur adapté.

Une fois remplis, ces conteneurs sont acheminés :

- vers un centre d'élimination si les déchets ne sont pas récupérables,
- vers l'industrie de la récupération si les produits sont valorisables.

UN SITE SURVEILLÉ

En plus de l'accueil, un gardien se charge du bon entretien et de la sécurité des lieux. Il guide les usagers vers les conteneurs appropriés.

FONCTIONS DU PARC À CONTENEURS

Eviter les dépôts sauvages.

Nous pouvons éliminer à tout moment et dans la légalité ce qui nous encombre : fonds de grenier, déchets de construction et de jardin...

Récupérer les matériaux

Le tri à la source tel qu'il est réalisé au parc offre des avantages.

- Un taux de recyclage plus important car les produits ne sont pas souillés; ils sont donc plus facilement valorisés.
- Un gain de temps et d'énergie car les déchets triés sont directement acheminés vers les récupérateurs sans passer par le système classique de collecte.
- Une économie de matières premières.
- Une diminution du coût du traitement des déchets ménagers pour la commu-

ne car ce qui entre au parc se soustrait du tonnage global des déchets dont la commune doit assurer le traitement.

Limiter la pollution due aux déchets dangereux

Ce centre d'accueil permet une meilleure gestion des déchets dangereux (piles, médicaments périmés, tubes néon, peintures, solvants,...).

QUI A ACCÈS AUX PARCS À CONTENEURS ?

Les parcs à conteneurs sont destinés à accueillir les déchets des particuliers. Dans certains cas, seuls les habitants de la commune ont accès au parc à conteneurs situé sur le territoire de celle-ci. L'accès est généralement interdit aux déchets provenant d'activités commerciales, professionnelles, artisanales, agricoles quelconques, ainsi que les déchets provenant des activités des bureaux, cantines, ateliers, homes, asbl et écoles.

QUE DÉPOSER AUX PARCS À CONTENEURS ?

Voici les déchets que vous pourrez apporter dans la plupart des parcs à conteneurs en Wallonie (il y a toutefois des variations d'un parc à l'autre, mieux vaut téléphoner au préalable afin de ne pas se déplacer inutilement).

- déchets verts (déchets de jardin : branchages, feuillages, tontes de pelouse);
- papiers, cartons (caisses, cartons d'emballage, journaux, revues);
- métaux;
- verres (bouteilles et bocaux colorés et transparents);
- PMC (plastiques, métaux tels que canettes et boîtes de conserves, et cartons à boissons);
- huiles de moteur usagées;
- huiles végétales, graisses de frites;
- encombrants ménagers (matelas, vieux meubles, électroménagers, vélos, etc.);
- déchets spéciaux des ménages ou petits déchets chimiques (piles, restes de peinture, pesticides, médicaments, tubes d'éclairage, ...);
- inertes (déchets de démolition...);
- bouchons de liège;
- textiles;
- bois.



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien du
Ministre wallon de
l'Environnement



RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION

59 Avenue Cardinal Mercier, 5000 Namur

www.ecoconso.be | 081/730.730

Fiche N°49

Les déchets d'amiante, y compris l'amiante-ciment, sont désormais considérés comme déchets dangereux et ne sont pas acceptés dans tous les parcs à conteneurs.

Voir fiche 89 "L'amiante dans la maison".

La gestion des parcs à conteneurs est assurée dans la plupart des cas par les intercommunales (voir adresses ci-dessous).

Et à Bruxelles ?

Il existe deux déchetteries régionales et des déchetteries communales. Rendez-vous sur le site de Bruxelles-Propreté (www.bruxelles-proprete.be) pour des informations détaillées.

ADRESSES DES INTERCOMMUNALES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Copidec

(Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets)

Avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur

Tél. 081/718.211 | Fax 081/718.250

E-mail : copidec@bep.be - <http://www.copidec.be>

Intercommunale de traitement des immondices (Sambreville-Fleurus)

Rue de l'Abattoir, 7 à 5060 Sambreville

Tél : 071/77.28.39

BEP

(Bureau Economique de la Province de Namur)

Av. Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur

Tél. : 081/71.82.11 | E-mail : environnement@bep.be

Site Internet : <http://www.bepenvironnement.be>

IBW

(Intercommunale du Brabant wallon)

Rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

Tél. : 0800/49 057 | E-mail : valmat@ibw.be

Site Internet : <http://www.ibw.be>

ICDI

(Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices)

Rue de la Vieille Place, 51 à 6001 Charleroi

Tél. : 071/44.00.40 | Numéro vert : 0800/94.234

Site Internet : <http://www.icdi.org>

IDEA

(Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire des régions de Mons-Borinage et du Centre)

Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons

Tel : 065/37.57.11 | E-mail : philippe.brassart@idea.be

Site Internet : <http://www.idea.be>

IDELUX

(Intercommunale d'Equipeement économique de la Province de Luxembourg)

Drève de l'Arc en Ciel, 98 à 6700 Arlon

Tél. : 063/23.18.11 | E-mail : idelux.aive@idelux.be

Site Internet : <http://www.idelux.be>

INTERSUD

(Intercommunale pour le développement économique et l'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut)

Grand-Rue, 39 à 6530 Thuin

Tél. : 071/59.12.02 | E-mail : intersud@intersud.be

Site Internet : <http://www.intersud.be>

INTRADEL

(Intercommunale de Traitement des Déchets de la région Liégeoise)

Port de Herstal, Pré Wigi à 4040 Herstal

Tél : 04/240 74 74 | E-mail : info@intradel.be

Site Internet : <http://www.intradel.be>

IPALLE

(Intercommunale de Propreté publique du Hainaut occidental)

Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Tournai

Tél. : 069/84 59 88 | E-mail : info@ipalle.be

Site Internet : <http://www.ipalle.be>

Intercommunale de Propreté Publique de l'Arrondissement de Verviers

Place du Marché, 5A à 4800 Verviers

Tél : 087/33.61.61

ISPH

(Intercommunale de Salubrité Publique Hennuyère)

Rue de Ciplu, 265 à 7210 Cuesmes

Tél.: 065/ 41.27.00 | E-mail : isph@cci.be

Site Internet : <http://www.isph.be>

ITRADEC

Intercommunale de gestion et de Traitement des Déchets ménagers des régions de Mons-Borinage et du Centre

Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré

Tél : 065/87.90.90 | E-mail : itradec@itradec.be

Site Internet : <http://www.itradec.be>